



## Juge des enfants

-----  
Par Nayko

Bonjour,

Nous sommes suivi mes enfants mon conjoint (le papa) et moi par un juge des enfants. Je suis malade et le juge des enfants avec les éducatrices me force à leurs dire de quoi je souffre. Ma question est:

Est-ce que je suis obligée de leurs dire?

Je trouve rien sur internet donc si je pouvais avoir un peu d'aide ce serait

-----  
Par kang74

Bonjour

Cela peut être une donnée importante concernant les conditions de vie des enfants .

Si vous souffrez d'une maladie qui affecte vos devoirs parentaux on peut par exemple vous proposez de l'aide matérielle .

Si vous êtes malade et que vous ne prenez pas soin de votre santé, cela peut avoir un impact direct sur les enfants ; ceux ci peuvent se trouver en danger .

Par de là, il est préférable de ne pas les laisser dans le doute , concernant votre état de santé , et donc les conditions de vie des enfants, histoire qu'ils n'appliquent pas des mesures de précaution qui amèneront des mesures de protection .

Si vous ne coopérez pas pour qu'ils aient une vision réaliste des conditions de vie des enfants , ils seront obligés de faire celà sans vous y associer .

NB : Je suppose qu'ils n'ont pas des dons de divination pour savoir que vous êtes malade : quel est donc le contexte ?

-----  
Par Henriri

Hello !

Si vous répondez à cette demande Nayko (cf Kang), témoignez aussi de la manière dont vous gérez votre maladie (avec suivi et conseils de votre médecin) ce qui vous permet une vie normale (aussi normale que possible je l'espère) pour bien vous occuper de vos enfants.

A+

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Juridiquement vous avez le droit de refuser de répondre à cette question.

Mais comme l'indique Kang, avoir le droit n'en fait pas une bonne idée. Dans le doute, le juge fera passer la sécurité des enfants en premier. Il n'y a pas d'intérêt à dissimuler cette information, surtout si vous êtes soignée.

-----  
Par Nayko

Bonjour,

Merci à tous pour vos réponses. Pour répondre à Kang74 j'ai une maladie psychiatrique et je vois le médecin tout les

3mois pour voir si tout va bien et pour renouveler mon traitement. Tout va bien si cela n'était pas le cas mon médecin me conseillera de voir un psychiatre, il me suis depuis plus de 15 ans donc il me connait bien.

-----  
Par kang74

Donc votre medecin peut attester de tout cela .

Même si concrètement il serait judicieux d'avoir un suivi de spécialiste, le medecin traitant n'étant pas spécialiste pour apprécier le fait que votre état change .

Et vous devriez savoir qu'une décompensation psychique peut mettre moins de 3 mois à arriver .

Avoir une maladie psychiatrique pouvant amener à une incapacité de discernement, même ponctuel, pour les services sociaux, il est toujours mieux d'anticiper cela : suivant l'affection , un suivi en hôpital de jour ou CMP de façon hebdomadaire par une équipe pluridisciplinaire sera peut être plus rassurante pour l'ASE .

Vous ne répondez pas à la question du contexte : comme déjà dit les services sociaux ne sont pas devins, et ils ne viennent pas par hasard dans un foyer .

Qu'en est il exactement du contexte ?

-----  
Par Nayko

En faite l'année dernière la maîtresse de ma dernière a fait un signalement car elle a parlée avec ma fille et il y avait des soucis avec le papa. Ma 1ère lorsque nous avons été entendu par les gendarmes en a parler à la personne qui l'a interrogée.

-----  
Par kang74

Donc si vos enfants en parlent, c'est que vous n'avez pas forcément une posture qui suggère un état stabilisé par une bonne prise en charge .

Vu les statistiques dans ce genre de situation l'ASE ne prendra aucun risque : il aurait été préférable de ne pas attendre pour consulter un spécialiste et avoir un suivi adéquat .

Comme déjà dit, les compétences du medecin traitant ont ses limites, tant pour les offres de suivi et l'adaptation des traitements : ce n'est pas pour rien qu'un medecin traitant ne peut pas poser un diagnostic .

Amener rapidement les justificatifs du medecin traitant et ayez une demande de suivi en CMP : il faut qu votre medecin appuie la demande pour que ce soit rapide .

-----  
Par Nayko

Vous pensez que ci j'avais des rendez-vous au cmp cela pourrait les rassurer ? Et plus avec un infirmier, un psychologue ou un psychiatre ? Franchement c'est déjà dur de les voir dans notre quotidien 2 fois par semaine et jamais avec la même éducatrice entre les départ et les arrivées. Dur d'en parler.

-----  
Par kang74

Un Suivi en CMP les rassurerait .

Les CMP marchent en équipe pluridisciplinaire, donc il peut y avoir divers intervenants pour diverses approches .

Vous pouvez leur demander si un suivi de vos enfants serait conseillé en sus : je ne sais pas le contexte, eux si .

L'honnêteté marchent mieux avec les services sociaux qu'aucune remise en question .

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de suivi social pour autant, les services sociaux ne peuvent pas se permettre de ne se fier qu'à vos paroles .

Je comprends que leurs visites vous paraissent intrusives .

Mais ce suivi existera tant qu'ils n'auront plus de doute quant une mise en danger avec vos enfants .

Je ne connais pas votre affection mais nier un problème ne l'a jamais réglé ( bien au contraire même, vis à vis des pathologies psy): il y a des associations dédiées de patients et à leurs proches.

Peut être que cela vous aidera à prendre du recul, à comprendre pourquoi les service sociaux s'en mêlent ( et jusqu'où ils peuvent s'en mêler), à ne pas faire certaines erreurs aussi .

Et ce qu'il est surtout important de faire vis à vis de vous .

Vis à vis d'eux.

Mais aussi vis à vis de vos enfants .

Après je ne suis pas devin, je ne sais pas ou en est la procédure, ce qu'il va se passer .

Je ne peux que vous donner des conseils pour que cela se passe au mieux .

Je vous souhaite bon courage, car les maladies psychiatriques sont les plus dures à vivre ...

-----  
Par Nayko

Merci pour votre réponse.